

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Tirage de plans - Reproduction de documents - Appel d'offres - Autorisation
--

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux de tirage de plans et de reproduction de documents en grande quantité de certains dossiers sont confiés à des prestataires extérieurs de la Communauté urbaine, l'atelier d'impression ne disposant pas soit de moyens techniques pour réaliser ces travaux spécialisés tels les tirages de plans, soit de délais insuffisants pour être respectés, compte tenu de la complexité des dossiers concernés.

Il s'agit principalement de la reproduction de dossiers de consultation des marchés liés à la réalisation de grosses opérations tels les travaux du Tramway et comme ce fut le cas fin 2004, début 2005 pour la reproduction des plans du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces deux prestations représentent à ce jour près de 45 % de la dépense globale.

Par délibération n° 2003/0178 en date du 28 mars 2003 une procédure d'appel d'offres avait été autorisée et les marchés conclus arrivant à échéance en juillet prochain, il convient de préparer un nouveau dossier de consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59. Ce dossier est consultable par les élus communautaires en application des articles L 21 21 12 et L 21 21 13 du Code général des collectivités territoriales à la Direction Centrales des Achats et Marchés – 13^{ème} étage – Hôtel de la CUB.

Par ailleurs, vu le caractère aléatoire des besoins à satisfaire, il convient de préciser que le marché à intervenir sera un marché à bons de commandes conformément aux dispositions de l'article 71 alinéa III du code des marchés publics.

De plus, l'obligation du respect des délais, impérieuse pour certains travaux comme par exemple la reproduction de dossiers de marché très volumineux, confirme la nécessité d'établir deux lots pour confier ces travaux à deux entreprises. Ces deux lots seront de même nature, de montant identique et chacun fera l'objet d'un marché séparé. Les commandes seront réparties équitablement chez chacun des titulaires.

Pour chacun des lots, la dépense prévisionnelle peut être évaluée, pour cette période de trois ans, à un minimum de 100 000 € HT et un maximum de 350 000 € HT.

Compte tenu du montant maximal global mis en concurrence, 700 000 euros hors taxe (soit 837 200 euros TTC), l'appel d'offre donnera lieu à une publicité européenne.

La dépense correspondante, prévue aux budgets des exercices concernés sera imputée comme indiquée ci-dessous :

Budget principal : Article 6064 – Chapitre 011 – Fonction 0202 – CRB A200

Budget transport : Article 60640002 – Chapitre 011 — CRB H340

Budget assainissement : Article 6064 – Chapitres 011 – CRB O200

Ces marchés seront passés à prix unitaires avec un montant estimatif de 135 000 € HT pour chacun des lots.

Aussi nous vous demandons, mesdames, messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer un appel public à concurrence qui revêtira la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen,
- signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui seront retenus par la Commission d'appel d'offres en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 71 III du code des marchés publics,
- procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié en application de l'article 59 soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.1.1 du Code des Marchés Publics,
- signer tout acte nécessaire à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ODETTE EYSSAUTIER

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2006**